

Numéro de l'acte	2025-95-SGMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

QUESTION N°2025-95

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE: PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DE LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE

RAPPORTEUR:

Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire de la Ville d'Arques

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2044 et suivants du code civil,

Vu l'article L3137-3 du code de la commande publique,

Vu la délibération 2024-134 en date du 16 décembre 2024 portant sur le choix du titulaire de la délégation de service public (DSP) sur la gestion et l'exploitation du service enfance-jeunesse et approbation du contrat,

Considérant que la Ville d'Arques et l'Association Community ont conclu un contrat de DSP pour la gestion et l'exploitation du service enfance-jeunesse pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2025 comme stipulé dans le contrat,

Considérant que des échanges ont résulté sur la mise en œuvre technique du contrat, ce qui a différé sa signature au 28 avril 2025,

Considérant que le présent protocole a pour objet de pallier l'absence du caractère exécutoire du contrat de DSP entre le 1^{er} janvier 2025 et le 28 avril 2025,

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes du protocole transactionnel joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>ARTICLE 4</u>: RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Monsieur Thierry MERCIER, Président de Community, n'a pas participé ni au débat ni au vote.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:

Votes favorables
 Votes défavorables
 Abstentions
 0

Fait à ARQUES Le 29 septembre 2025

La secrétaire de séance, Stéphanie BODDAERT Le Maire,

Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire après réception en Sous-Préfecture — 14 DCT...2025... et publication ou

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Affiché le 02/10/2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 29 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 septembre Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

<u>Effectif du Conseil Municipal :</u> Mesdames et Messieurs : — Benoît ROUSSEL — Thierry MERCIER — Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER — Stéphanie BODDAERT — Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX — Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART — Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA — Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Pour la délibération n°2025-95, Monsieur MERCIER Thierry, Président de Community, n'a pas participé ni au débat ni au vote.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 6 absents non excusés
- 1 absent excusé avec pouvoir
- 3 absents excusés sans pouvoir

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.